

Procédure à suivre pour la cession de contrat

Céder votre/vos contrat(s) en 5 étapes :

1. Compléter et signez le formulaire ci-joint avec le client cessionnaire.
2. Rassemblez l'ensemble des pièces justificatives demandées pour la cession :
 - Cession à un proche : une copie des deux cartes d'identité, celle du client cédant et celle du client cessionnaire (repreneur).
 - Cession suite à un décès : une copie de la carte d'identité du client cessionnaire (repreneur) ainsi qu'une photocopie de l'acte de décès.
 - Cession suite à une transmission/vente de société : une copie du document attestant du pouvoir de représentation de la société et carte d'identité du représentant de la société.
3. Renvoyez l'ensemble des documents au Service Client Orange Belgium via le formulaire web disponible à cette adresse: <https://form.voo.be/cessiondecontrat>
4. S'il choisit de régler ses factures Orange Belgium par prélèvement automatique, le client cessionnaire (repreneur) doit compléter le formulaire de domiciliation situé dans le bas du formulaire de demande de cession.
5. Vous serez informé du traitement de votre demande de cession par mail après réception de votre dossier complet.